

Retrouvez dans chaque *Agglomag*, le Conseil de Développement qui vous présente des enjeux concernant de près les habitants du pays viennois.

Le Conseil de Développement en 5 questions

Qu'est-ce que le Conseil de Développement ?

Le Conseil de Développement est une **instance consultative**, composée de **citoyens, qui accompagne ViennAgglo dans son action. Lieu d'information, d'échange et de réflexion**, il a pour objectif de faire émerger des avis collectifs sur les projets de l'agglomération et les enjeux du Pays viennois.

Les principales missions du CdD de ViennAgglo sont :

- **L'aide à la décision** : « Pôle ressource d'intelligence et de compétences », le CdD a vocation à éclairer les élus dans leur action.
- **La coopération avec les territoires voisins** : le Conseil de Développement coopère avec les Conseils de Développement du Grand Lyon, de Saint-Etienne Métropole et de la CAPI. Il réfléchit avec ces instances aux enjeux de la coopération métropolitaine.

Qui participe au Conseil de Développement ?

Le Conseil de Développement est actuellement composé d'une trentaine de membres, habitants de communes de ViennAgglo. C'est une structure ouverte, qui a vocation à s'agrandir et à **représenter la société civile sur les 18 communes du territoire**. Chaque habitant, qu'il soit jeune ou adulte, actif ou retraité, peut participer au CdD dès lors qu'il s'intéresse à la vie du territoire sur lequel il vit ou travaille et est prêt à **s'impliquer pour l'intérêt général**.

De quoi traite le Conseil de Développement ?

Le Conseil de Développement de ViennAgglo s'intéresse aux projets lancés sur l'agglomération viennoise et aux grands enjeux qui se posent à l'échelle du Pôle Métropolitain et au-delà.

Parmi leurs travaux, les membres du Conseil de Développement ont pu par exemple réfléchir et s'exprimer sur :

- **Le Plan de Déplacements Urbains** qui fixe les orientations en matière de mobilité sur l'agglomération viennoise
- **Le Programme Local de l'Habitat** qui oriente la construction et la rénovation de logements sur le Pays Viennois
- **La création du Pôle Métropolitain** qui réunit les agglomérations de Lyon, Saint Etienne, Vienne et des Portes de l'Isère
- **Le projet de développement de la plaine Saint Exupéry**

À noter que le Conseil de Développement est organisé en groupes de travail, ce qui permet à chacun de s'impliquer selon ses centres d'intérêt et ses disponibilités sur un temps défini.

Pourquoi intégrer le Conseil de Développement ?

Les motivations principales mises en avant par les membres du CdD sont :

- une **implication** dans la vie de son territoire,
- une occasion de **mieux connaître** les projets du territoire,
- la possibilité d'exprimer son avis et d'**être force de proposition**.



Quand et où se réunit le Conseil de Développement ?

Les groupes de travail du Conseil de Développement se réunissent en moyenne **une fois par mois entre 18h30 et 20h30**. Les rencontres ont habituellement lieu **dans les locaux de ViennAgglo, à l'Espace Saint-Germain à Vienne**.

Si l'implication dans le Conseil de Développement est bénévole, les membres du CdD bénéficient de l'appui de ViennAgglo pour l'animation et l'organisation de leurs travaux.

Vous êtes intéressé par le Conseil de Développement :

➔ **Pour participer ou obtenir de l'information, appelez le 04 82 06 33 23 ou envoyez un message sur cdd@viennagglo.fr**



Retrouvez le Conseil de Développement sur cdd.viennagglo.fr